



Le métropolite Théodose de Tcherkassy et de Kanev : de plus en plus d'informations authentiques parviennent en Occident sur la situation des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne



Service de communication du DREE, 02.02.2024. Le 29 janvier 2024, l'organisme de défense des droits de l'homme « Public Advocacy », membre de l'association internationale « L'Église contre la xénophobie et la discrimination religieuse », a publié plusieurs documents internationaux, témoignant qu'une enquête a été diligentée au niveau international sur les violations des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Une requête conjointe intitulée Communication sur les violations des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne a notamment été publiée par le rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction, le rapporteur spécial de l'ONU sur les questions relatives aux minorités, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association. Le contenu de la réponse officielle de la mission permanente de l'Ukraine à l'ONU et devant d'autres

organisations internationales a également été rendu public.

Ayant étudié l'ensemble des preuves et des faits, les auteurs de la requête conjointe ont énuméré les faits qui suscitent leur inquiétude. Parmi ceux-ci, les poursuites pénales contre plusieurs hiérarques, notamment la condamnation du métropolite Jonathan de Toultschine et de Bratslav, des sanctions personnelles contre certains hiérarques, la rupture du contrat d'usage à titre gracieux en tant que monastère des locaux de la lauré des Grottes de Kiev par l'Église orthodoxe ukrainienne, les perquisitions effectuées dans plusieurs monastères, établissements d'enseignements et autres institutions de l'EOU à Kiev et dans les régions de Rovno, Jitomir, Ivano-Frankovsk, Tchernovtsy, Dniepropetrovsk, Khmelnytsky, Tcherkassy, Volhynie, Kherson, Ternopol, Poltava et Transcarpatie, la hausse considérable des discours de haine et des appels à la violence contre les fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne, l'interdiction de « l'activité de l'EOU » par certains conseils municipaux et régionaux.

Les rapporteurs spéciaux de l'ONU concluent ainsi leur déclaration : « Nous tenons à exprimer notre inquiétude au vu du schéma utilisé pour poursuivre l'EOU et ses fidèles, touchant, semble-t-il, à l'exercice légitime et pacifique de leurs droits à la liberté de religion et de conviction, à la liberté d'expression et à liberté d'association, énoncés par les articles 18, 19 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié en 1973 par l'État de l'Ukraine. Nous sommes notamment inquiets du modèle d'intimidation dont témoignent les accusations susmentionnées contre la communauté monastique de l'EOU et les fidèles, dans le but de modifier leur appartenance religieuse. Ceci est contraire à l'interdiction de coercition, énoncé à l'article 18 du PIDCP. Nous sommes également inquiets des réactions (faisant suite aux appels à la violence et aux sanctions administratives contre l'EOU en général) auxquels peuvent être confrontés les fidèles de l'EOU, réactions limitant de facto leur droit à confesser leur religion. »

Comme le remarque l'organisation « Public Advocacy », le texte de la déclaration des rapporteurs spéciaux de l'ONU reconnaît au niveau international les faits de violations des droits de l'Église orthodoxe ukrainienne dans le cadre d'une politique systématique de discrimination de cette confession et de restriction des droits de sa hiérarchie et de ses fidèles.

Le métropolite Théodose de Tcherkassy et de Kanev, hiérarque de l'Église orthodoxe ukrainienne, a commenté la publication de ces documents. Mgr Théodose est défenseur des droits de l'homme, initiateur et co-fondateur de l'association internationale « L'Église contre la xénophobie et la discrimination religieuse ». Selon lui, « pour la première fois depuis plusieurs années, des personnalités officielles au niveau international, disposant du statut diplomatique de fonctionnaires de l'ONU et chargés d'examiner les plaintes individuelles sur les violations des droits des fidèles, ont posé au gouvernement ukrainien des questions concrètes sur les faits de violations des droits des fidèles et ont

non seulement exprimé leur sérieuse préoccupation devant ces violations, mais aussi donné une appréciation des dirigeants actuels du pays comme agissant contrairement aux normes du droit international. Si jusque-là nous n'observions que des commentaires ou des mentions de violations des droits des fidèles de l'EOU dans les rapports de la Direction du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, il existe aujourd'hui un document témoignant d'un travail assez approfondi sur le thème de l'EOU dans les organisations internationales. »

En même temps, constate l'archipasteur, les représentants de l'État (trois ministères et le Service de sécurité) ayant rédigé la réponse à cette requête « ont ignoré plusieurs questions posées par les mandataires internationaux, et ont présenté, à notre avis, des informations non vérifiées sur plusieurs points ». Les diplomates et les ministères ayant composé la réponse à la requête de l'ONU ont, notamment, négligé de commenter et d'expliquer les poursuites pénales dont font l'objet les hiérarques de l'Église orthodoxe ukrainienne. Bien que les rapporteurs spéciaux de l'ONU aient demandé de fournir des explications sur le verdict déjà prononcé contre le métropolite Jonathan de Toulchine et de Bratslav, exprimant le désir d'obtenir également des éclaircissements sur d'autres poursuites judiciaires engagées contre plusieurs hiérarques de l'EOU, ainsi que sur les sanctions prises à leur égard, aucun éclaircissement n'a été apporté. Par ailleurs, la requête internationale soulevait la question des décisions des administrations locales sur l'expropriation des terrains de l'Église et autres actes discriminatoires. « Cependant, les fonctionnaires ukrainiens n'ont fourni aucune information à ce sujet et cette partie de la requête internationale a été totalement ignorée par nos autorités », constate le métropolite Théodose.

« Il faut remarquer que les violations des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne sont de plus en plus largement discutées dans les médias étrangers, en conséquence de quoi de plus en plus d'informations authentiques sur la situation des fidèles pénètrent dans la société occidentale », déclare le hiérarque. Ainsi, récemment, les membres de notre association L'Église contre la xénophobie et la discrimination ont diffusé au club de presse de Genève un communiqué de presse sur les violations des droits des fidèles de l'EOU en Ukraine. Tous les événements énumérés, notamment les mesures prises par les fidèles orthodoxes pour défendre leur Église et leur foi, attirent l'attention croissante de la communauté internationale sur les violations des droits des fidèles de l'EOU ce qui provoquera une réaction plus importante aux violations des droits de l'EOU. »

Mgr Théodose a appelé les autorités ukrainiennes à réfléchir à l'effet à long terme de leur politique discriminatoire à l'égard de l'Église orthodoxe ukrainienne : « Si nos hommes politiques continueraient à générer une telle quantité de faits de haine facilement démontrables à l'encontre des fidèles de l'EOU (en réalité à l'encontre de leur propre peuple), cela sera suffisant pour mettre en route un grand nombre de procès internationaux contre les fonctionnaires ukrainiens contrevenants. Suivant les informations dont je dispose, ces questions ont déjà commencé à être soulevées et si l'Ukraine continue à

persécuter les fidèles de l'EOU, une réaction de grande envergure sera enclenchée dans un avenir proche par les personnes et les structures étrangères qui défendent l'orthodoxie au niveau international. »

Selon lui, parmi d'autres mesures nécessaires à prendre au minimum et en urgence, les autorités ukrainiennes doivent cesser leur politique discriminatoire à l'égard de l'Église orthodoxe ukrainienne, mettre un terme aux poursuites judiciaires artificielles contre les hiérarques et les prêtres sur des accusations mensongères, lever les sanctions prises contre eux, arrêter les réenregistrements illégaux des communautés religieuses de l'Église orthodoxe ukrainienne au profit de « l'Église d'Ukraine » sur la foi de faux protocoles de réunions de personnes étrangères à ces communautés, réagir immédiatement à toute manifestation de violence à l'encontre des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne, ainsi qu'aux appels publics à la discrimination religieuse. Les organes de l'État doivent renoncer à réquisitionner les bâtiments culturels historiques de l'Église orthodoxe ukrainienne, les monuments d'architecture.

« Pour résumer tout ce qui vient d'être dit, on aimerait pouvoir espérer qu'il reste un peu de bon sens dans les esprits et les cœurs de nos dirigeants. On aimerait croire que certains d'entre eux ont conservé la capacité à se laisser guider non par des avantages politiques immédiats et des émotions destructives, mais par les principes de l'inviolabilité des libertés et des droits de l'homme, par les idées de stratégie politique pour le bien de notre société. Arrêtez-vous, écoutez la voix de l'Église qui a toujours été celle de votre peuple, la voix de la conscience de notre peuple. Tant qu'il n'est pas définitivement trop tard », appelle le métropolite Théodose de Tcherkassy et de Kanev.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/91325/>